



Déménagement de l'ex conjointe de mon ami

Par **nad46**, le **08/10/2013 à 18:08**

Bonjour, mon ami à 4 enfants d'une union précédente les rapports avec son ex conjointe sont assez tendus mais restent corrects, à plusieurs reprises les enfants nous ont fait part d'un possible déménagement en Corse de leur mère et eux pour rejoindre le conjoint de cette dernière reparti en juin 2013 car il est d'origine de là-bas, en effet il y a 1 an cette dernière avait envoyé une lettre simple à mon ami lui faisant part de son projet d'aller s'installer en Corse mais au bout d'un an rien et là d'après les enfants le départ est prévu pour Noël alors qu'on doit les avoir, étant donné que mon ami a les droits de garde classique et l'autorité parentale conjointe peut-il déjà s'opposer au départ de ses enfants ou a-t-il une chance d'obtenir la garde exclusive en sachant que la mère mise à part son conjoint n'a aucune famille et pas de travail là-bas, et qu'on est obligé d'avoir un avocat si on doit passer devant le JAF car financièrement on ne roule pas sur l'or et on n'a pas le droit à l'aide juridictionnelle car travaillant tous les 2 on déplace le plafond, peut-il s'opposer à la radiation de ses enfants dans les établissements scolaires dont ils sont actuellement scolarisés en sachant que mon ami n'est au courant de rien point de vue scolaire malgré la demande qu'il avait faite auprès de l'établissement scolaire des enfants de le tenir au courant du parcours de ses enfants car son ex conjointe ne le tient au courant de rien. Merci pour vos réponses et votre aide

Par **cocotte1003**, le **08/10/2013 à 18:32**

Bonjour, on peut saisir le JAF sans avocat. Prenez la précaution de faire parvenir à l'école, par LRAR votre opposition à une éventuelle radiation des enfants et demandez par la même l'envoi des bulletins de notes des enfants. La maman n'est tenue de vous informer de son déménagement que dans le mois qui suit. Vous ne pouvez saisir le JAF préventivement. Pour l'instant le mieux s'est de vous informer et de proposer le cas échéant un protocole d'accord

sur les visites, la pension, les frais de trajet.....cordialement